
États financiers de
La Fondation de l'Hôpital
général de Montréal

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation de l'Hôpital général de Montréal (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 8 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133206

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

		2026			2025
Notes	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	1 596 888	20 460 606	3 377 350	25 434 844	19 663 976
Autres produits	—	312 765	—	312 765	371 625
	1 596 888	20 773 371	3 377 350	25 747 609	20 035 601
Charges					
Contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements	5 36 439	22 575 984	—	22 612 423	17 765 887
Frais de levée de fonds	2 391 898	105 087	—	2 496 985	2 861 263
Frais de gestion et d'administration	2 191 842	—	—	2 191 842	1 939 843
	4 620 179	22 681 071	—	27 301 250	22 566 993
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant les revenus de placement nets	(3 023 291)	(1 907 700)	3 377 350	(1 553 641)	(2 531 392)
Revenus de placement nets					
Intérêts et dividendes	4 7 577 439	—	—	7 577 439	8 122 271
Gains à l'aliénation de placements	11 624 082	—	—	11 624 082	13 191 279
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	4 17 735 151	—	—	17 735 151	2 516 464
	36 936 672	—	—	36 936 672	23 830 014
Honoraires de gestion de placements	(435 041)	—	—	(435 041)	(389 842)
	36 501 631	—	—	36 501 631	23 440 172
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	33 478 340	(1 907 700)	3 377 350	34 947 990	20 908 780

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2026

				2026	2025
Notes	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde des fonds au début de l'exercice	40 931 194	144 244 408	77 605 160	262 780 762	241 871 982
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	33 478 340	(1 907 700)	3 377 350	34 947 990	20 908 780
Virements interfonds	(22 078 031)	18 755 342	3 322 689	—	—
Solde des fonds à la fin de l'exercice	52 331 503	161 092 050	84 305 199	297 728 752	262 780 762
Affectation d'origine externe	—	150 868 192	84 228 109	235 096 301	209 255 632
Affectation d'origine interne	52 331 503	10 223 858	77 090	62 632 451	53 525 130
	52 331 503	161 092 050	84 305 199	297 728 752	262 780 762

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal
État de la situation financière
au 31 mars 2026

	Notes	2026	2025
		\$	\$
Actif			
Actifs à court terme			
Encaisse		496 085	649 726
Placements à court terme	3	1 084 208	—
Taxes à la consommation à recevoir		89 273	46 196
Revenus de placement à recevoir		251 765	300 134
Frais payés d'avance		32 827	—
Autres débiteurs		23 207	2 230
		1 977 365	998 286
Placements	4	300 031 135	265 386 735
Prêts convertibles		1 000 000	625 000
		303 008 500	267 010 021
Passif			
Passifs à court terme			
Créditeurs et charges à payer		428 925	437 903
Contributions à payer au Centre universitaire de santé McGill		2 447 817	2 245 659
Contributions à payer à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill		2 217 526	1 385 433
Contributions à payer à l'Université McGill		185 480	160 264
		5 279 748	4 229 259
Engagements	8		
Solde des fonds			
Fonds non affecté		52 331 503	40 931 194
Fonds affecté		161 092 050	144 244 407
Fonds de dotation		84 305 199	77 605 161
		297 728 752	262 780 762
		303 008 500	267 010 021

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	34 947 990	20 908 780
Ajustements pour :		
Don d'actions sans effet sur l'encaisse	(3 824 986)	(1 182 292)
(Gains) pertes à l'aliénation de placements	(11 624 082)	(13 191 279)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(17 735 151)	(2 516 464)
	1 763 771	4 018 745
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement		
Taxes à la consommation à recevoir	(43 077)	41 698
Revenus de placement à recevoir	48 369	81 332
Frais payés d'avance	(32 827)	5 248
Autres débiteurs	(20 977)	62 770
Créditeurs et charges à payer	(8 978)	(72 630)
Contributions à payer au Centre universitaire de santé McGill	202 158	(2 572 759)
Contributions à payer à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill	832 093	412 520
Contributions à payer à l'Université McGill	25 216	91 937
	1 001 977	(1 949 884)
	2 765 748	2 068 861
Activités d'investissement		
Acquisition de prêts convertibles	(375 000)	(400 000)
Acquisition de placements à court terme	(3 784 208)	(10 500 000)
Acquisition de placements	(70 088 824)	(63 010 773)
Aliénation de placements à court terme	2 700 000	15 000 000
Aliénation de placements	68 628 643	56 743 693
	(2 919 389)	(2 167 080)
Diminution nette de l'encaisse	(153 641)	(98 219)
Encaisse au début de l'exercice	649 726	747 945
Encaisse à la fin de l'exercice	496 085	649 726

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal (la « Fondation ») a pour mandat de recevoir et de gérer des fonds ainsi que d'investir de façon responsable dans la recherche, la formation et la technologie en matière de soins de santé pour l'Hôpital général de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, des entités affiliées au secteur académique du Centre universitaire de santé McGill et d'autres organismes du réseau de santé du Québec. La mission de la Fondation consiste à inspirer la communauté philanthropique à investir dans des initiatives transformatrices, conçues et guidées par nos leaders médicaux, qui ont un impact significatif sur la vie des patients.

La Fondation est constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). La Fondation est également reconnue comme un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149.1(1)(a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, la Fondation est exonérée d'impôt sur le résultat.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») et reflètent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les produits, les charges et le capital de la Fondation sont gérés conformément aux principes de la comptabilité par fonds et sont classés par fonds en tenant compte des activités et des objectifs précis.

Pour la comptabilisation des apports, la Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds non affecté rend compte des fonds dont dispose la Fondation pour soutenir ses charges, ainsi que les projets des hôpitaux et/ou de l'institut de recherche. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds affecté présente les ressources visées par une affectation d'origine interne et externe qui doivent être utilisées dans le cadre de projets particuliers.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. Il comprend également les ressources non affectées grevées d'une affectation d'origine interne désignées à titre de dotations. Les revenus de placement tirés des ressources de ces fonds de dotation sont attribués au fonds affecté et/ou au fonds non affecté, selon la nature des affectations fixées par les donateurs de fonds détenus à titre de dotation.

Comptabilisation des produits

Les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds non affecté lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les dons reçus à titre de dotation sont comptabilisés en produits dans le fonds de dotation.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Réaffectation des revenus de placement et des honoraires de gestion de placements

Les revenus de placement tirés des ressources du fonds de dotation qui doivent être déboursés dans le cadre des projets sont attribués à titre de produits dans le fonds affecté. Les revenus de placement, la variation de la juste valeur non réalisée des placements et les honoraires de gestion de placements liés aux fonds générant des produits sont attribués aux fonds générant des revenus de placement en fonction de la proportion du capital de la catégorie de fonds par rapport au capital total. Les produits tirés des comptes générant des produits autres que des revenus de placement sont attribués au fonds non affecté.

Frais d'administration

Aucun frais d'administration n'est porté en diminution du capital du fonds affecté en ce qui concerne les fonds pour lesquels aucune affectation de revenus de placement n'est effectuée. Dans le cas des comptes générant des revenus de placement, des frais d'administration de 1,5 %, sous réserve d'un plafond annuel de 40 000 \$, sont portés en diminution des produits du fonds affecté.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement comptabilisés au coût.

Le coût d'un instrument financier lié à une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument financier est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût des instruments financiers assortis de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur auparavant comptabilisées par le cédant. Le coût des instruments financiers non assortis de modalités de remboursement est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et les pertes latents sur les actions cotées et les gains et les pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après la comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou portés en réduction de la valeur comptable du passif, et ils sont par la suite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisé à titre de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Amortissement

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle détermine qu'un changement défavorable important a eu lieu au cours de la période à l'égard du calendrier ou du montant des flux de trésorerie futurs attendus. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif ayant précédemment subi une perte de valeur se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur auparavant comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les montants libellés en monnaies étrangères dans les présents états financiers sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

- a) la juste valeur des placements, des actifs à court terme et des passifs à court terme est comptabilisée au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- b) l'achat et la vente de placements sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date de l'opération;
- c) les éléments des produits et des charges sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Le gain ou la perte découlant de la conversion est inclus dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les composantes clés des états financiers nécessitant de la direction qu'elle fasse des estimations comprennent la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme consistent en des bons du Trésor, des certificats de placement garanti (CPG) et des équivalents de trésorerie détenus auprès des courtiers dont le montant en capital total est de 1 084 208 \$ (nul au 31 mars 2025).

4. Information sur les placements

a) *Placements*

	2026	2025
	\$	\$
Actions canadiennes et fonds d'actions canadiennes	66 741 627	67 685 696
Actions américaines et fonds d'actions américaines	82 787 844	66 250 071
Fonds d'actions internationales	58 383 822	41 272 491
Fonds d'actions de marchés émergents	18 178 650	14 074 275
Obligations canadiennes et fonds à revenu fixe canadiens	69 851 662	68 166 639
Encaisse et placements à court terme canadiens	4 087 530	7 937 563
	300 031 135	265 386 735

b) *Variation de la juste valeur non réalisée des placements*

	2026	2025	2024
	\$	\$	\$
Juste valeur	300 031 135	265 386 735	242 229 620
Coût	249 342 405	232 433 156	211 792 505
	50 688 730	32 953 579	30 437 115
Variation	17 735 151	2 516 464	28 717 567

c) *Intérêts et dividendes*

	2026	2025
	\$	\$
Intérêts	2 951 181	2 320 096
Dividendes	4 626 258	5 802 175
	7 577 439	8 122 271

5. Contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements

Les contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements comprennent les éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Recherche	10 715 902	9 087 725
Soins aux patients	6 951 097	4 167 486
Projets d'investissement et équipement	2 759 403	2 420 229
Développement académique	2 186 021	2 090 447
	22 612 423	17 765 887

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2026

6. Virements interfonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, la Fondation a effectué les virements entre fonds suivants :

	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation
	\$	\$	\$
Financement de projets	919 637	(919 637)	—
Réaffectation au capital du fonds de dotation	—	(3 322 689)	3 322 689
Réaffectation des revenus de placement	(25 476 490)	25 476 490	—
Charge liée aux frais d'administration	2 221 663	(2 221 663)	—
Charge liée aux honoraires de gestion de placements	257 159	(257 159)	—
	(22 078 031)	18 755 342	3 322 689

7. Promesses de dons

Au 31 mars 2026, les promesses de dons s'élevaient à 15 197 915 \$ (21 752 587 \$ au 31 mars 2025) et sont à recevoir jusqu'en 2038. Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

8. Engagements

Au 31 mars 2026, la Fondation avait des engagements de 22 779 246 \$ (27 800 000 \$ au 31 mars 2025) liés à divers projets approuvés par le conseil d'administration et à des lettres de garantie au profit du réseau de McGill et d'autres établissements de santé. Les paiements prévus devraient être effectués au cours des cinq prochaines années.

9. Instruments financiers et gestion des risques

La Fondation, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants. Au portefeuille de placements de la Fondation s'applique une stratégie de placement axée sur la diversification afin de gérer ses risques et fait l'objet d'un suivi quotidien par divers gestionnaires d'actifs et d'un suivi trimestriel par le comité de placement de la Fondation.

a) Risque de change

La Fondation est exposée au risque de change à l'égard d'une partie de ses placements. La majorité des placements à l'étranger sont libellés en dollars américains (119 612 525 \$ et 89 658 933 \$ au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, respectivement). De plus, certains fonds d'actions canadiennes pourraient également être exposés au risque de change lié aux placements sous-jacents détenus. La Fondation gère ce risque en fixant des cibles et en surveillant l'exposition aux devises.

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Une partie des placements de la Fondation est composée de fonds à revenu fixe, d'obligations et de prêts convertibles. Les variations des taux d'intérêt sur le marché connexe auront une incidence sur la juste valeur de ces instruments. Les prêts convertibles peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe et sont payables à l'échéance, ce qui peut entraîner des fluctuations de leur juste valeur.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit lié à ses placements en obligations dans la mesure où les émetteurs d'obligations pourraient ne pas être en mesure d'honorer leurs engagements à l'échéance. La concentration du risque de crédit survient lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres présentant des caractéristiques semblables ou assujettis à des conditions semblables sur le plan économique, politique ou autres. La direction est d'avis que la stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de la Fondation contre les risques de crédit importants.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses obligations liées à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Fondation gère ce risque en établissant des budgets réalistes et en s'adaptant aux environnements changeants tout au long de l'exercice. La Fondation gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations actuelles et en investissant dans des obligations gouvernementales, des débentures de sociétés et des actions de première qualité négociées sur un marché actif qui peuvent être liquidées si une obligation financière inattendue survenait.